

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT DU CANTAL****COMMUNE DE YDES****ARRÊTÉ CONJOINT****Portant réglementation provisoire de la circulation
RD 315**

Le Président du Conseil départemental du Cantal

- **Vu** le code de la route.
- **Vu** le code de la Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015.
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- **Vu** l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8^{ème} partie-Signalisation temporaire modifiée.
- **Vu** l'arrête du Conseil départemental N° 25-3545 du 25 novembre 2025, portant délégation de signatures de Monsieur le Président du Conseil départemental aux Directeurs et Chefs de services départementaux.
- **Vu** l'avis favorable du maire de Saignes en date du 19 août 2026
- **Vu** la demande de Ydes Athlétisme Club

Considérant que pour permettre l'organisation de l'évènement sportif Courir à Ydes, et pour assurer la sécurité des participants et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 315

Sur proposition du Coordonnateur territorial de Mauriac,

ARRÊTÉ **Article 1 :**

Le 20 septembre 2026, de 8h à 13h, la circulation sera fermée sur la RD 315 (PR 0+670 à 1+850), du carrefour avec la RD 22 jusqu'au passage à niveau de l'ancienne voie ferrée, voie verte.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 15 et 22 via Trancis.

La RD 136 débouchant sur la RD 315 fermée, un itinéraire sera balisé, à partir de Ydes Bourg, via Saignes, par les RD 36 et 22.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par Ydes Athlétisme Club en charge de l'organisation.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de manifestation

Article 3 :

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par Ydes Athlétisme Club

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliations.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal et sur le site de la Commune de Ydes.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

Mme la Présidente Ydes Athlétisme Club

Mr le Directeur des Mobilités du Conseil Départemental

Le Commandant du groupement de Gendarmerie du cantal

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

Les mairies de Ydes et Saignes

Mr le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal

Mr le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal

Mr le Président de la fédération des transports de voyageurs du Cantal

Aurillac, le 26/08/2026 ,

Pour le Président du Conseil Départemental du Cantal

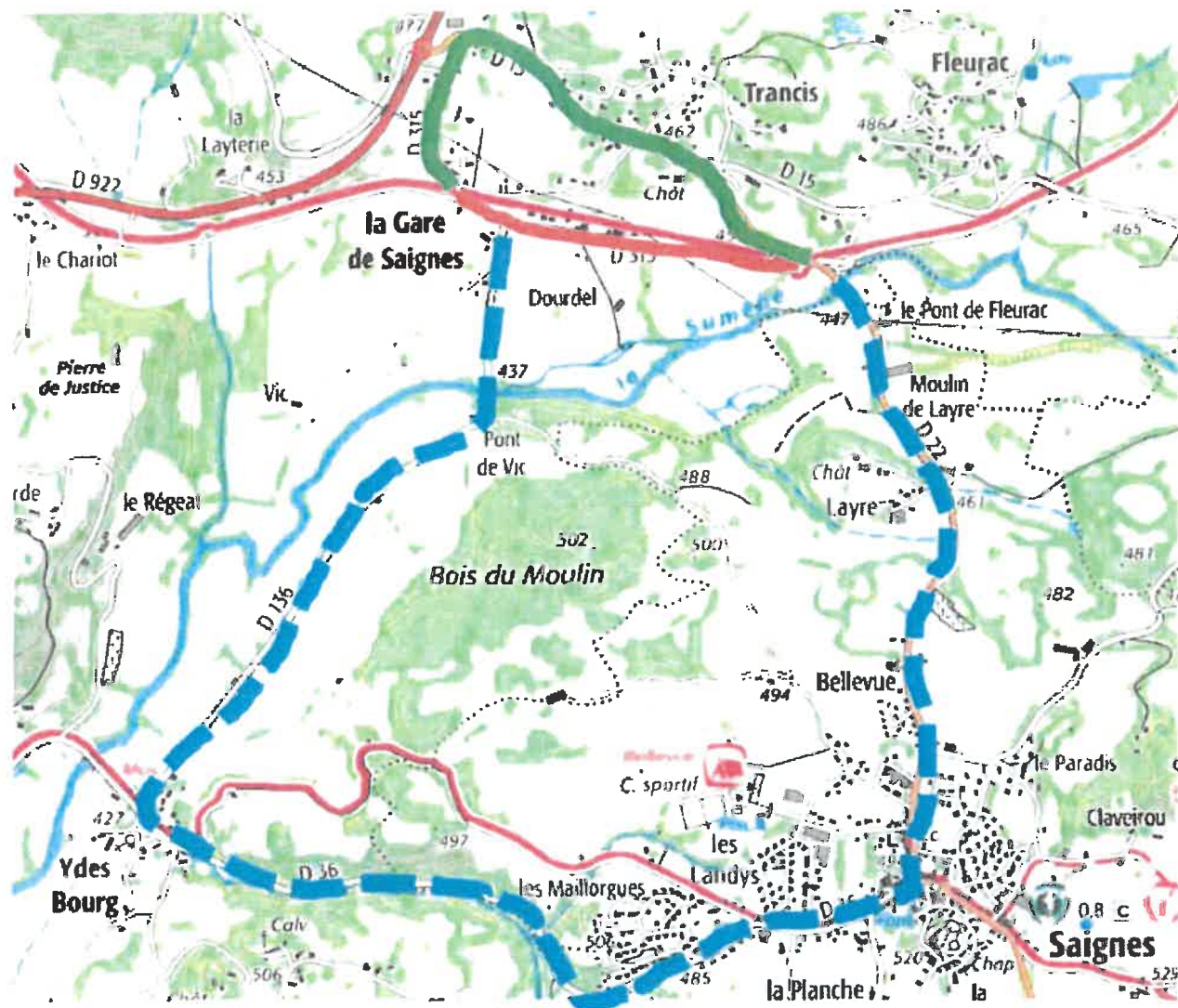
Le Directeur des Mobilités


Philippe FABREGUE

Ydes, le 21 août 2026

Le Maire,





RD 315 fermée entre la RD 22 et le passage à niveau de l'ancienne voie ferrée – voie verte

Déviation par les RD 15 et 22 via Trancis

La RD 136 débouchant sur la RD 315 fermée, balisage à partir d'Ydes Bourg via Saignes par les RD 36 et 22

Remy Pettex Sorgue

De: Marc Brenner <marc.brenner@ydes.fr>
Envoyé: lundi 24 août 2026 10:45
À: Remy Pettex Sorgue
Cc: Fabrice Bouscatier
Objet: Arrêté Conjoint
Pièces jointes: plan courir à Ydes.pdf; 111-2026.pdf

Bonjour,

Veuillez trouver ci joint l'arrêt conjoint concernant comme chaque année l'épreuve de course à pied organisé par le club d'athlétisme de YDES pour signature.

Dans l'attente du document signé.

Cordialement



Marc BRENNER

Responsable des Services Techniques

06 88 01 91 66

Mairie de Ydes

10, Place Georges Pompidou - 15210 YDES

Secrétariat : 04 71 40 82 51 - mairie@ydes.fr

Pensez à l'environnement, n'imprimez ce mail que si nécessaire.